

REVISION N° 2  
Approbation - 2019

## IRIGNY

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### C.5.1.1



## C-5-1-1 Informations complémentaires

### Irigny

En ce qui concerne **IRIGNY** ces ouvrages sont :

- **CAVITÉ** : Relatif aux sites recélant des cavités souterraines :  
(Article L56 3-6 du code de l'environnement)

**Métropole de Lyon**  
**Direction de l'Eau - Unité Galeries**  
**117 boulevard Vivier Merle**  
**69003 LYON**

 **04.26.99.32.02**

#### NOTA :

Pour une création ou une modification d'une construction située dans un **site de cavités souterraines** le demandeur devra se mettre en relation avec l'unité galeries de la Direction de l'Eau afin de rendre les conditions d'exécution des travaux possible au regard des risques d'effondrement du sol ou de destruction des galeries de captage et de leurs exutoires pour ne pas entraver la circulation des eaux souterraines qui pourrait entraîner des désordres dans la structure des bâtiments, des voiries publiques et fragiliser la tenue des sols et des sous-sols